

SESSION : NUSAB 2022

FORUM : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

QUESTION : Comment lutter contre les discriminations, la violence et la violation des droits humains envers les populations issues de minorités parmi les migrants ?

SOU MIS PAR : Belgique

Prenant en compte que selon l'article 5 de La Déclaration universelle des droits de l'homme nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,

Ayant à l'esprit que des minorités parmi les réfugiés et migrants sont victimes de tortures et de violences,

Déplorant une violence systémique et généralisée envers les migrants aux frontières européennes, certaines dus au fait que ces personnes sont minoritaires,

Rappelant l'Article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonçant que nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes,

Notant avec regret que des migrants sont vendus en esclavage,

Soucieux qu'en 2021, le nombre total de migrants est estimé à 281 millions de personnes, soit 3,6% de la population mondiale, le nombre de minorités s'agrandit donc rapidement et doit donc être rapidement pris en compte,

Constatant avec une vive préoccupation qu'entre janvier et novembre 2021, les associations, basées en Italie, Hongrie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Grèce, Macédoine du Nord et Belgique, ont collecté des témoignages couvrant près de 12 000 incidents concernant les violences faites aux migrants,

Persuadé donc, que des violences sont encore faites aux migrants, et qu'elles doivent être supprimées,

- 1. Proposons que des journées de sensibilisation soient mises en place afin de sensibiliser les forces policières, et les autres migrants à la condition des minorités ;*
- 2. Recommandons un système de vidéo surveillance (auquel cas, un système plus performant) dans les camps de migrants, où les violences sont concentrées, afin de minimiser et de dissuader les violences particulièrement faites aux minorités ;*

3. *Appelons* à des peines plus prononcées quant aux violences faites à ces minorités, afin de dissuader quiconque voudrait en abuser ;
4. *Demandons* une plus grande prise en compte de ces violences par les forces policières durant les plaintes, notamment un accompagnement administratif afin d'encourager la prise de parole des victimes ;
5. *Proposons* une campagne de sensibilisation à travers les réseaux sociaux, concernant les violences faites aux migrants, et plus particulièrement sur les violences faites aux minorités souvent peu représentées , afin d'encourager et de favoriser le témoignage et l'aide apportée aux minorités ;
6. *Recommandons* la création de centre d'aide aux femmes, victimes de discriminations, notamment au sein des camps.